



European Judicial Training Network



With the support of the European Union

Programme d'Échanges des Autorités Judiciaires du REFJ

Données clés 2010

Contexte

Le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) est une association internationale sans but lucratif qui rassemble les institutions spécifiquement responsables de la formation des magistrats au sein de l'Union européenne. Le REFJ met en œuvre avec succès le Programme d'Échanges du REFJ : une expérience pratique unique qui permet aux juges et procureurs d'appréhender de manière concrète le travail quotidien de leurs homologues européens. Le Programme d'Échanges du REFJ a pour objectif de renforcer la confiance mutuelle entre les autorités judiciaires en apprenant à mieux connaître les systèmes judiciaires de chacun et à travailler ensemble.

Depuis 2006, la Commission européenne a reconnu au REFJ une situation de monopole pour la mise en œuvre des échanges entre autorités judiciaires¹. Sur la période 2005-2010², près de 2 200 magistrats européens ont pu bénéficier d'un échange par le biais du Programme d'Échanges mis en œuvre par le REFJ grâce au soutien financier de la Commission européenne et en coopération étroite avec ses partenaires dans toute l'Europe.

Le nombre de bénéficiaires, de pays participants et d'activités ont connu une augmentation constante depuis le lancement du Programme en 2005. Afin de répondre aux différents besoins de formation, le REFJ offre aux magistrats européens plusieurs types d'échanges. Parallèlement aux stages de courte et longue durée en juridiction, des visites d'études d'une semaine ainsi qu'un programme spécifique d'échanges entre écoles de formation initiale ont été instaurés en 2010. Cette même année, 667 magistrats européens ont participé au Programme. En 2011, ce nombre devrait encore augmenter avec la participation de près de 950 magistrats. En réalité, le nombre de magistrats européens bénéficiant chaque année du Programme se situe même au-delà du nombre de participants en tant que tel. En effet, les échanges judiciaires ont également un impact considérable sur les collègues des pays d'accueil et d'origine des participants grâce aux contacts noués et aux expériences et points de vue échangés.

1. Pays participants

Grâce à un réseau de 34 institutions de formation et organismes européens partenaires (Eurojust, CJUE, CEDH), le REFJ organise des stages dans 22 Etats Membres de l'UE, 2 pays candidats (HR et MK) et 1 Etat membre de l'AELE (NO), couvrant ainsi un vaste territoire géographique et institutionnel allant au-delà des membres du REFJ. Le rôle des magistrats-tuteurs, qui accueillent volontairement leurs homologues et leur permettent de suivre leurs activités quotidiennes, est également très important.

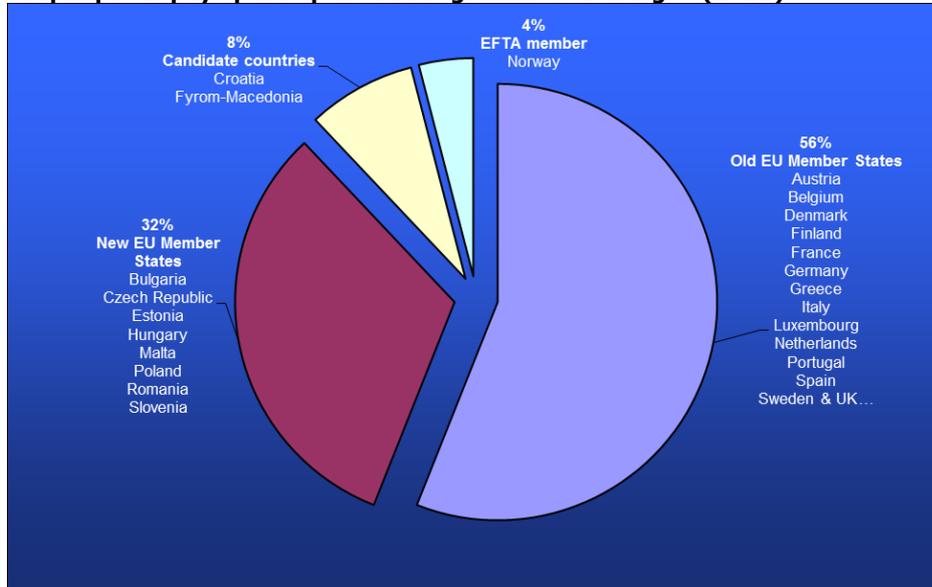
Le REFJ a comme objectif de continuer à étendre son réseau de partenaires au sein du Programme d'Échanges afin d'accroître le nombre de participants. A titre d'exemple, des contacts préliminaires ont été établis afin d'incorporer au programme les membres du parquet d'Angleterre et du Pays de Galles, qui ne sont pas définis comme membres de la magistrature au niveau national. Deux nouveaux partenaires ont intégré le Programme d'Échanges en 2010 (la Hongrie et la Grèce). Ils seront rejoints par Malte dès 2011. Parmi les Etats Membres de l'UE, seule l'Irlande n'est pas

¹ Décision E/1215/2006

² La 1^{ère} édition du Programme d'Échanges a été mise en œuvre en 2005 conjointement par l'Ecole Nationale de la Magistrature française et le Conseil Supérieur de la Magistrature italien en partenariat avec le REFJ.

partenaire du Programme d'Échanges et le REFJ espère que la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie redeviendront partenaires. D'autres possibilités de développement, comme par exemple la prise en compte des manifestations d'intérêt émanant de juridictions elles-mêmes ou l'intégration, comme partenaires possibles, de structures formant d'autres professionnels de la justice pourraient être étudiées.

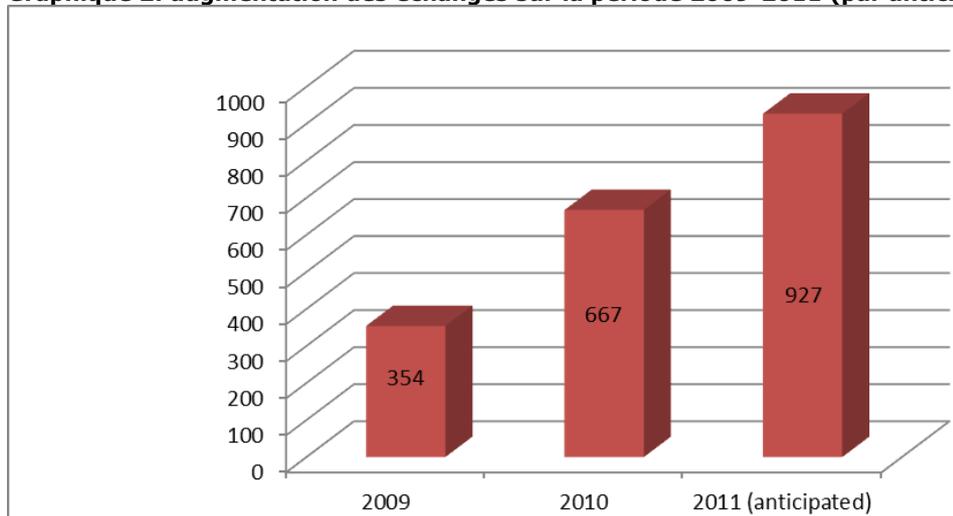
Graphique 1: pays participant au Programme d'Échanges (2011)



2. Nombre d'échanges

Les échanges ont connu une hausse constante ces 3 dernières années. Ils ont pratiquement doublé de 2009 à 2010 et devraient augmenter de plus d'un tiers en 2011.

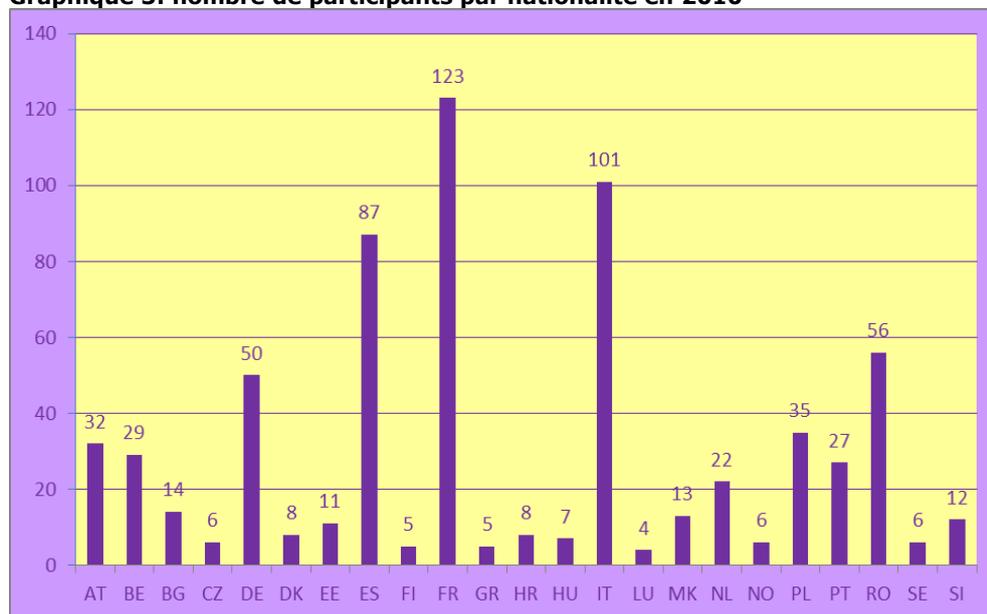
Graphique 2: augmentation des échanges sur la période 2009-2011 (par anticipation)



Une diffusion ainsi qu'une sensibilisation au Programme améliorées, un financement adéquat, la mise en place de remplacements temporaires permettant de libérer plus facilement les magistrats, une part plus importante accordée aux échanges dans les programmes de formation européens et dans l'évaluation des magistrats professionnels, une meilleure formation linguistique, une optimisation des ressources en accordant la mise en œuvre des échanges judiciaires à une organisation unique, etc. sont autant de facteurs qui permettraient de faire progresser le taux de participation.

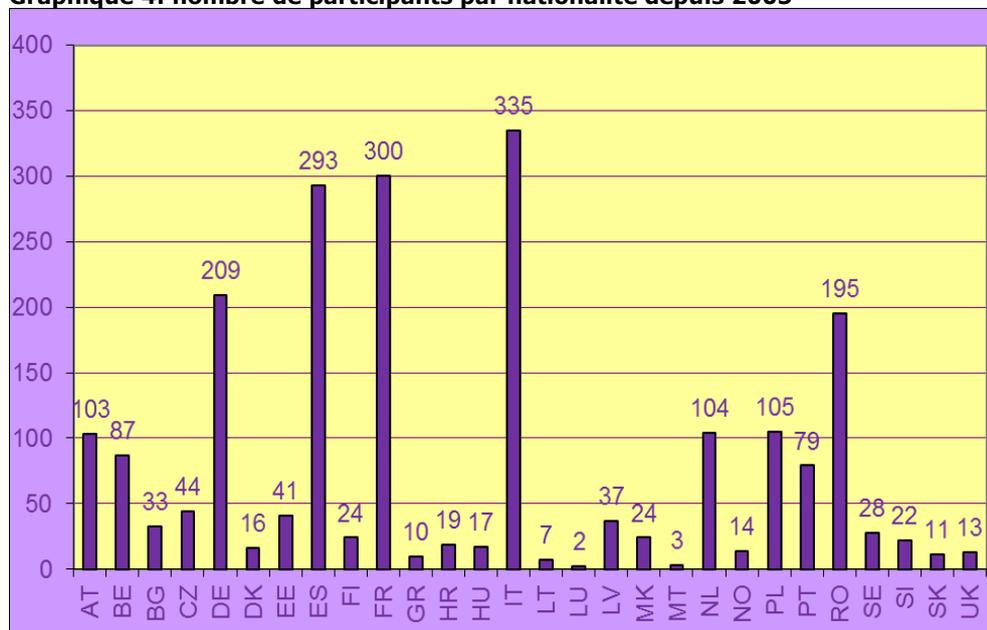
En 2010, un nombre total de 667 juges, procureurs, formateurs judiciaires mais aussi futurs magistrats provenant de 20 pays européens ont pris part au Programme d'Echanges (voir graphique 3 ci-dessous).

Graphique 3: nombre de participants par nationalité en 2010



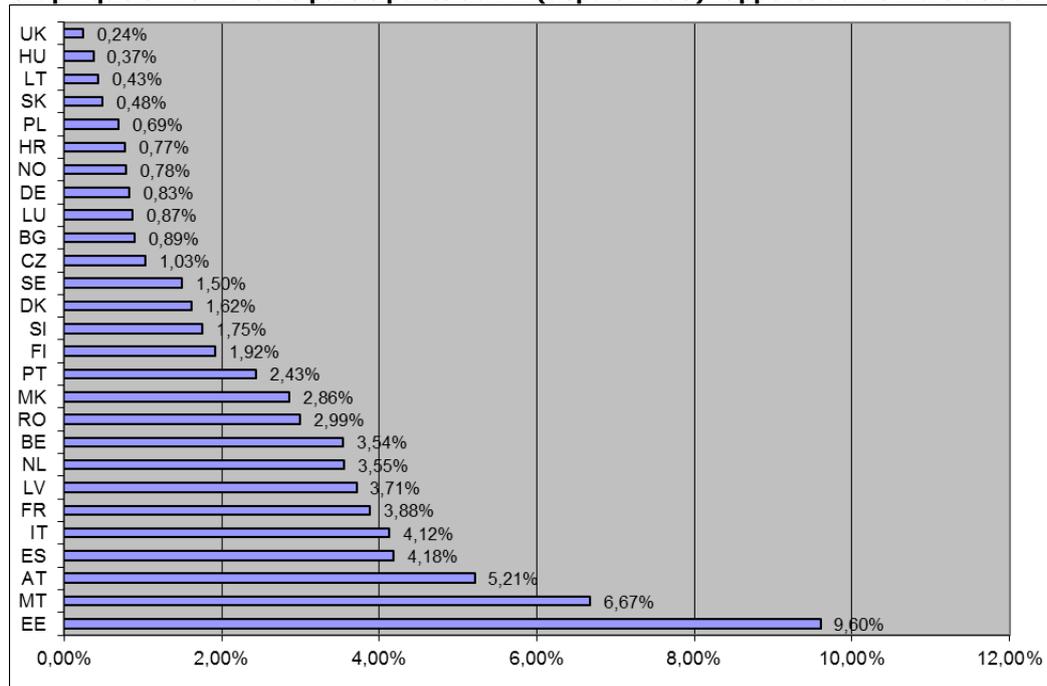
Tout au long des 6 années de mise en œuvre du Programme d'Echanges, ce sont au total 2 175 juges, procureurs, formateurs judiciaires et futurs magistrats de toute l'Europe qui ont été les bénéficiaires directs du Programme (voir graphique 4).

Graphique 4: nombre de participants par nationalité depuis 2005



Le graphique 5 ci-dessous établit le rapport entre le nombre de participants au Programme d'Echanges depuis 2005 et le nombre de juges et procureurs en exercice dans les pays participants. Il permet de mesurer les efforts consentis par les Etats membres et l'importance proportionnelle de leur participation dans le Programme d'Echanges. Il permet également de déterminer les pays pour lesquels la participation pourrait être davantage encouragée et améliorée.

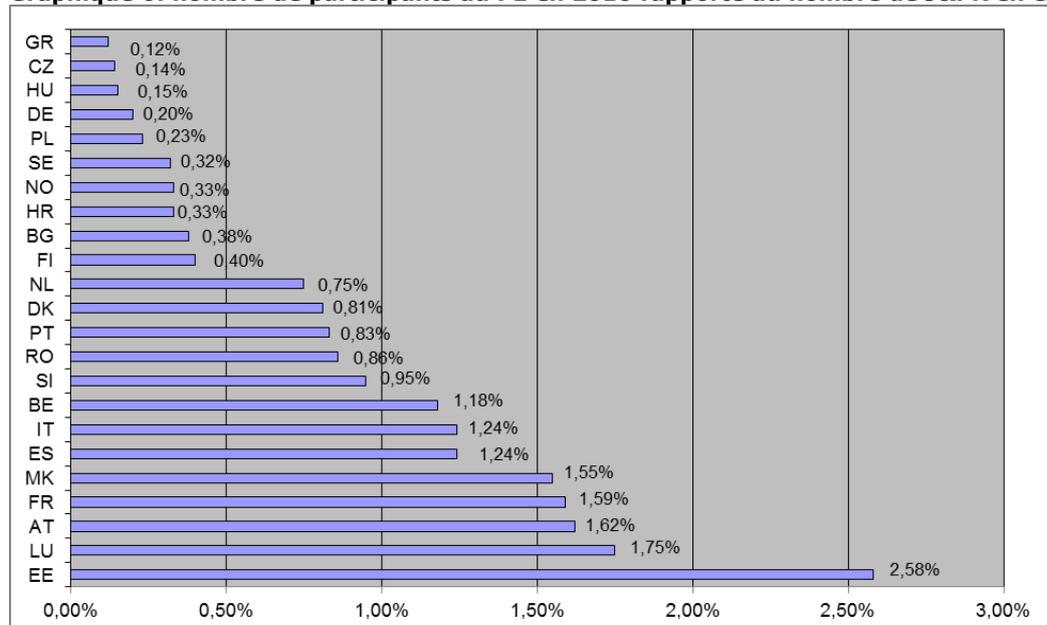
Graphique 5: nombre de participants au PE (depuis 2005) rapporté au nombre de J&PR en exercice³



En moyenne, 2,40% des magistrats des pays participants ont bénéficié du Programme d'Echanges depuis 2005.

Si l'on considère uniquement l'année 2010 (graphique 6 ci-dessous), on peut observer que la participation représente moins d'1% de la magistrature dans la majorité des pays et qu'elle dépasse les 2% dans un seul pays. Il paraît dès lors souhaitable et réaliste d'encourager les Etats Membres à augmenter leur participation. Si l'on fixait comme objectif annuel aux partenaires actuels d'envoyer au moins 1% de leur magistrature en échange, le volume atteindrait au minimum le chiffre de 1 150 magistrats.

Graphique 6: nombre de participants au PE en 2010 rapporté au nombre de J&PR en exercice⁴



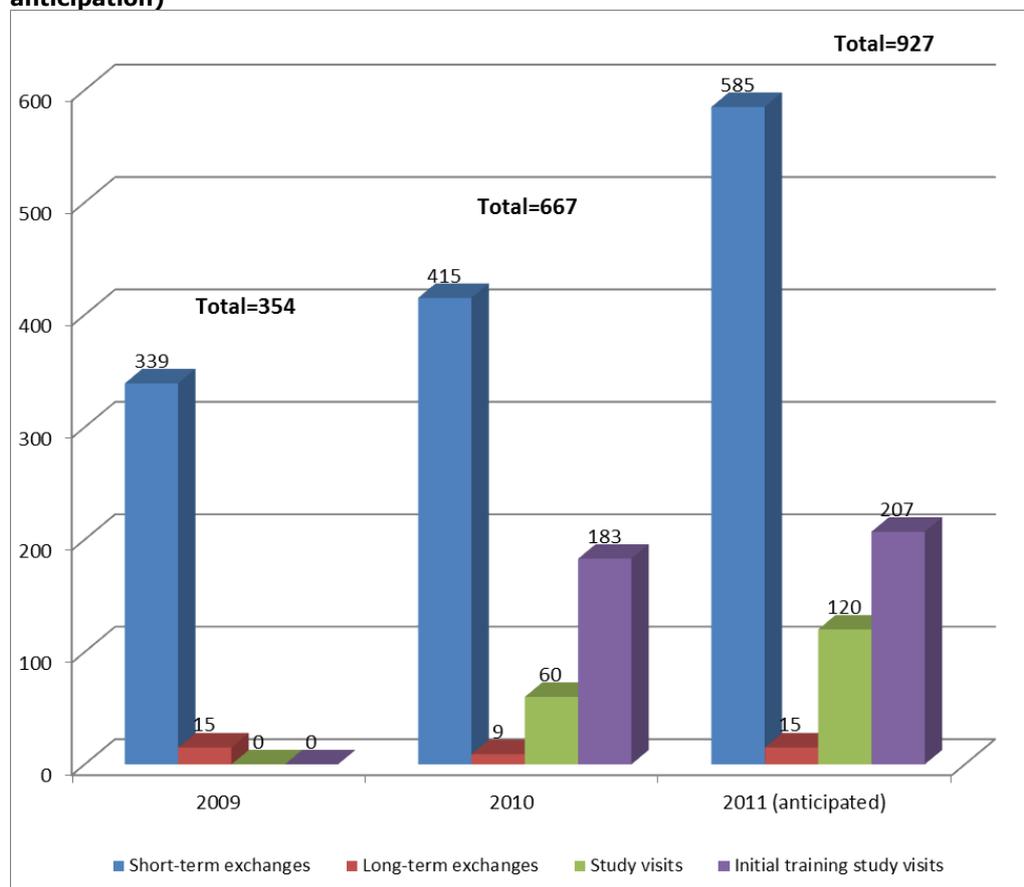
³ Chiffres extraits du Rapport sur les systèmes judiciaires européens Edition 2010 (données 2008). Efficacité et qualité de la justice, Commission européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), Conseil de l'Europe

⁴ Ibid

3. Types de stages

Ces 3 dernières années, des efforts importants ont été déployés pour développer de nouvelles activités dans le cadre du Programme d'Échanges. L'objectif est de répondre aux divers besoins de formation des magistrats (selon leur ancienneté, leur spécialisation, etc.) et d'encourager une participation régulière aux activités du programme qui ne doivent pas être considérées comme une expérience ponctuelle mais comme faisant partie intégrante de la formation continue des magistrats européens (voir figure 7 ci-dessous).

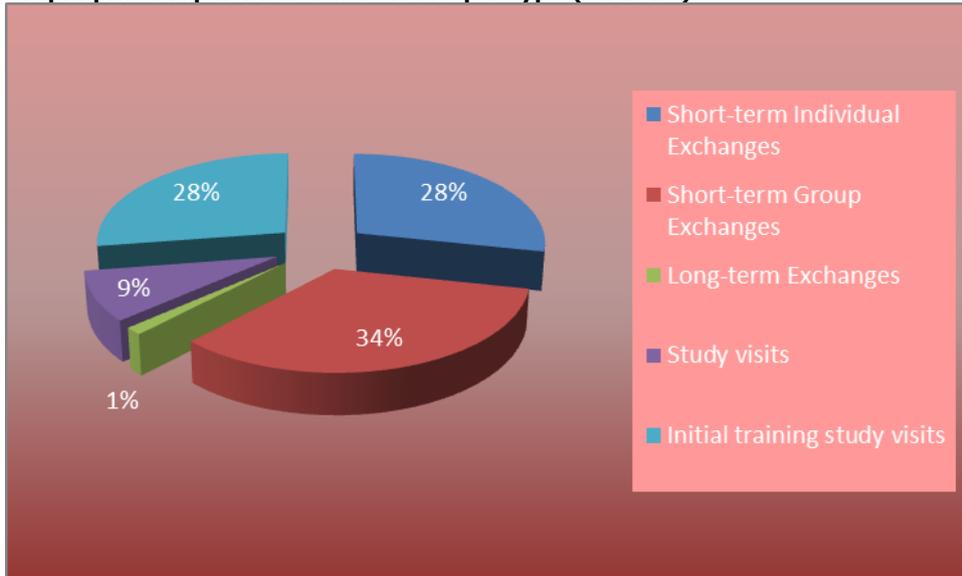
Graphique 7: développement des activités du Programme d'Échanges sur la période 2009-2011 (par anticipation)



La majeure partie des activités est constituée par les **stages de courte durée en juridiction**. Ceux-ci sont organisés soit sous la forme d'un **stage individuel**, au cours duquel le magistrat accueilli accompagne son homologue dans son travail quotidien, soit sous la forme d'un **stage collectif** permettant la découverte du système judiciaire du pays d'accueil au sein d'un groupe de magistrats issus de toute l'Europe, favorisant ainsi un meilleur « brassage d'expériences ».

Contrairement aux stages individuels, les stages collectifs se déroulent généralement dans une langue commune différente de celle du pays d'accueil (le plus souvent l'anglais ou le français). Pour permettre une couverture géographique plus vaste et contribuer à diffuser la connaissance des systèmes judiciaires dont la langue est moins connue, le développement des stages collectifs est fortement encouragé auprès des partenaires depuis 2009. Ainsi, le nombre de stages collectifs a dépassé pour la première fois le nombre de stages individuels en 2010 (voir graphique 8 ci-dessous).

Graphique 8: répartition des activités par type (en 2010)



Depuis 2007, **des stages de longue durée** (de 3 mois à 1 an) sont également offerts à Eurojust, la Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Les magistrats sélectionnés sont assignés au bureau d'un membre national (Eurojust), au cabinet d'un membre de la Cour (CJUE) ou au Greffe (CEDH) afin de se familiariser avec le travail, les procédures et les décisions de ces organes européens.

2010 a marqué une nouvelle étape pour le Programme d'Echanges avec le lancement de deux nouvelles initiatives. Pour la première fois, des **visites d'étude** au sein d'organes européens ou centrées sur des thématiques spécifiques ont été organisées. Les visites d'étude à la CEDH ont constitué un forum unique permettant à un groupe d'autorités judiciaires de différents pays de partager leurs connaissances et leurs vues sur la Convention et la jurisprudence de la Cour, ce qui est particulièrement important dans la perspective de l'adhésion future de l'UE à la CEDH. Le REFJ a également organisé en coopération avec le CEPOL une formation multidisciplinaire sur les Equipes Communes d'Enquête qui a réuni pour la première fois des autorités policières et judiciaires. Cette approche internationale et multidisciplinaire apporte une réelle valeur ajoutée aux échanges organisés par le REFJ. En 2011, le REFJ espère pouvoir encore élargir son offre de formation en intégrant de nouvelles institutions au Programme.

Un **programme de visites d'étude spécifiques à la formation initiale** a également été développé en 2010 permettant à des futurs magistrats de 12 pays européens de prendre part aux échanges judiciaires. En participant à un programme qui leur est spécialement dédié, les futurs magistrats européens ont l'opportunité de découvrir d'autres systèmes judiciaires et programmes de formation, de rencontrer leurs homologues et de nouer des contacts utiles pour leur future vie professionnelle. L'introduction d'un stage européen dans le programme de formation initiale des magistrats constitue en effet l'une des manières les plus efficaces pour développer, dès le début de la carrière, le sentiment d'appartenir à un espace judiciaire commun et permettre ainsi de développer la confiance mutuelle. La flexibilité des programmes de formation initiale, qui ne sont pas soumis aux contraintes de la vie professionnelle, pourraient également permettre d'envisager des périodes d'échange plus longues que les formats actuels de une à deux semaines.

Cependant, les échanges ne doivent pas se limiter aux jeunes magistrats. L'expérience professionnelle représente sans conteste un atout lorsqu'il s'agit de procéder à une comparaison approfondie et d'échanger des vues sur la manière dont les systèmes fonctionnent en pratique. C'est également à ce moment que la confiance mutuelle revêt le plus d'importance. La participation au Programme d'Echanges doit être considérée, non comme une expérience unique et ponctuelle, mais comme un élément de la formation permanente du magistrat.

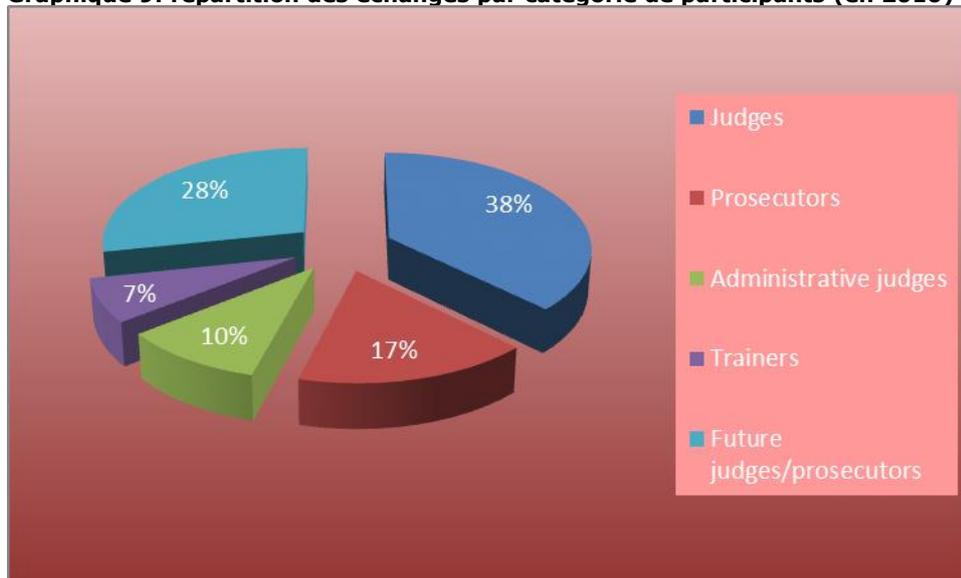
4. Groupes cibles

En participant à un échange judiciaire, les **juges et procureurs** de tous les degrés et toutes les juridictions (civile, pénale, administrative...) sont les bénéficiaires directs du projet (voir graphique 9 ci-dessous).

Les **formateurs** peuvent également participer à un échange dans une autre institution de formation afin de se familiariser avec d'autres outils et méthodologies de formation et échanger sur les meilleures pratiques dans le domaine de la formation judiciaire au niveau européen.

Les **futurs magistrats** sont également un public cible important pour le Programme d'Echanges. Depuis 2010, un volet spécifique du programme leur est consacré avec la participation de 12 pays européens.

Graphique 9: répartition des échanges par catégorie de participants (en 2010)



5. Impact des échanges

L'impact des échanges judiciaires ne se limite pas à ceux qui ont eu l'opportunité de partir en stage. En effet, le nombre des bénéficiaires peut, à tout le moins, être multiplié par deux dans la mesure où les échanges profitent également aux «tuteurs» qui accueillent leurs collègues européens dans leurs propres juridictions. De la même façon, les participants du Programme d'Echanges partagent leur expérience avec leurs propres collègues à leur retour. De plus, il convient de prendre en compte l'effet multiplicateur des stages collectifs qui permettent un dialogue constant entre collègues de différents pays. Les contacts personnels établis pendant le stage permettent de prolonger son impact dans le temps. Enfin, les échanges apportent une expérience unique du point de vue linguistique étant donné que les participants se familiarisent directement avec la terminologie juridique d'une autre langue européenne.

Le Programme d'Echanges est évalué à la fois par les participants et par leurs tuteurs. L'évaluation des échanges réalisés en 2009 montre que **91%** des participants et **98%** des tuteurs ont généralement jugé le Programme d'Echanges très satisfaisant ou satisfaisant. De même, la majorité des participants ont estimé que leur stage avait permis d'améliorer leurs connaissances des institutions et du droit du pays d'accueil de manière satisfaisante (**99.5%** très satisfaits ou satisfaits) ainsi que leur sentiment d'appartenir à une culture judiciaire commune (**92%** très satisfaits ou satisfaits). Mises en œuvre depuis 2010, les visites d'étude consacrées à la CEDH et aux Equipes Communes d'Enquête ont également rencontré un franc succès auprès des participants, **97%** d'entre eux s'estimant satisfaits ou très satisfaits par le contenu des activités.

Les retours d'expérience des participants reflètent le succès du Programme d'Echanges et encouragent l'équipe du Programme d'Echanges du REFJ à améliorer et poursuivre l'expansion du Programme dans le futur.